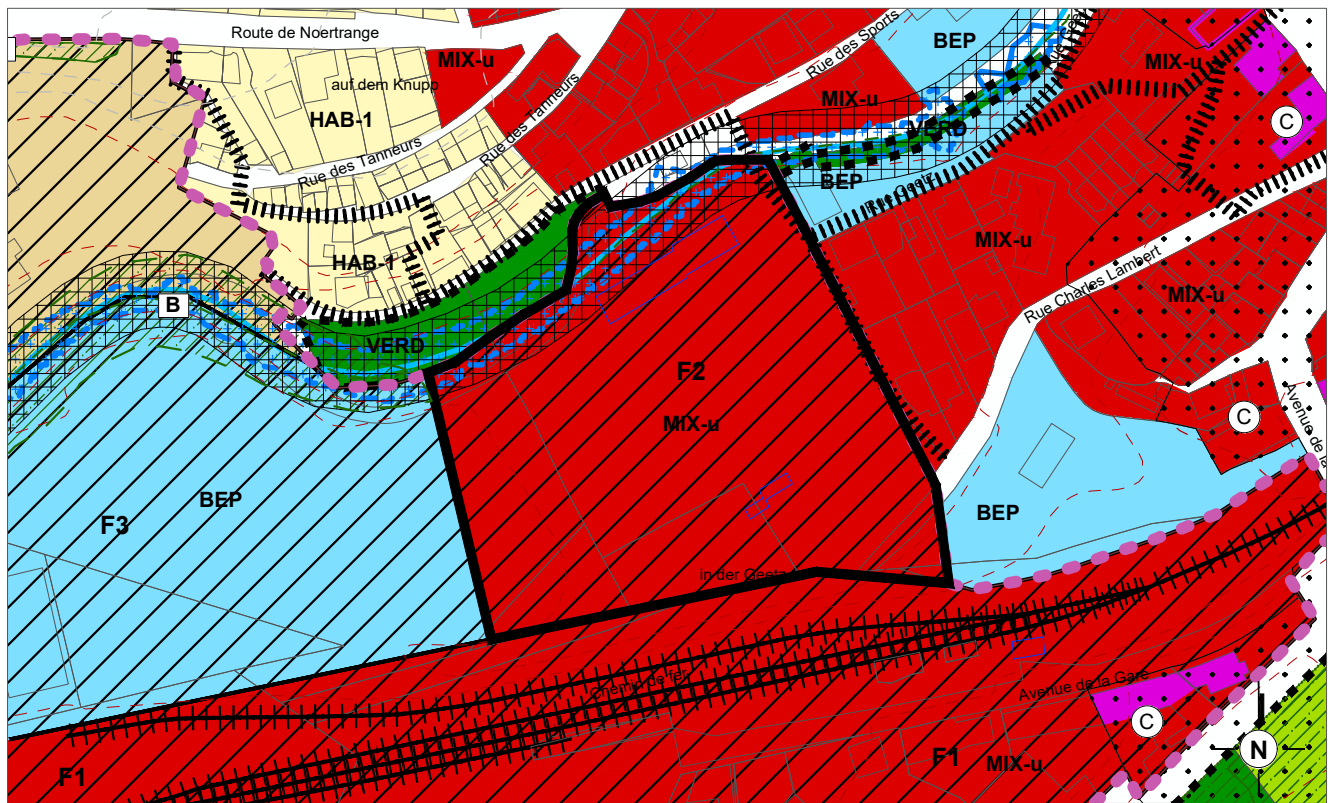




Légende du PAG

	Parcellaire (PCN 2013)		Bâtiments existants (PCN 2013)
	Délimitation du degré d'utilisation du sol		Bâtiments existants (BD-L-TC 2008)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

HAB-1 Zone d'habitation 1

HAB-2 Zone d'habitation 2

Zones mixtes

MIX-u Zone mixte urbaine

Zones publiques

BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

Zones destinées à rester libres

PARC Zone de parc public

VERD Zone de verdure

Zones superposées

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones de servitude "urbanisation"

"cours d'eau"

Couloirs et espaces réservés

Travaux exceptionnels à réaliser dans le PAP NQ9

Couloir de mobilité douce existants et projetés

Secteur protégé d'intérêt communal

Secteur protégé de type "environnement construit"

Bâtiment protégé d'intérêt communal

Gabarit protégé d'intérêt communal

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives (à titre indicatif)

à la gestion de l'eau

zone inondable (crue extrême - Administration de la gestion de l'eau)

Indications sans valeur réglementaire

Biotopes protégés, habitats protégés et habitats d'espèces protégées à titre indicatif et non exhaustif

biotope protégé surfacique (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009

biotope protégé linéaire (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009

Autres informations à titre indicatif et non exhaustif

Périmètre d'agglomération

Cours d'eau ou ruisseau (selon BD-L-TC 2006)

Voie ferrée

Courbes de niveaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "NQ9"

F1: MIX-u			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

F2: MIX-u			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

F3: BEP			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

Modification conformément à la "Loi du 3 mars 2017 dite « OMNIBUS » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain"

Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

PCN 2013 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-TC 2006 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-ORTHO 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COnccept COncil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

COS s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage:	Administration communale de Wiltz
-------------------	-----------------------------------

Projet:	Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général
---------	---

Objet:	Extrait du PAG modifié - ville de Wiltz, "Geetz"
--------	--

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle:	Plan n°:
1 / 2.500	1707_04_07_II

Indice:	Date:
-	09.07.2021

Elaboré:	Contrôlé:	Validé:
C. Rabe	C. Rabe	U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.